

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 D 00004
Numéro SIREN : 323 418 160
Nom ou dénomination : 1600 Notaires

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011778

Désignation de l'entreprise		SELARL 1600 NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé 137 204)	DA	137 204	137 204	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 720	13 720	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	724	127	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 212 161	1 007 697	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	1 363 810	1 158 749	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	528 483	650 100	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 000	32 343	
	Dettes fiscales et sociales	DY	360 352	578 256	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	17 439 638	11 788 011		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	18 376 474	13 048 710		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	19 740 283	14 207 458		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 970 332	12 520 370		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SELARL 1600 NOTAIRES										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	197 295	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KII		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	50 697	KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	425 604	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	20 774	KW		KX	1 963	
		Matériel de transport *				KY	31 190	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	89 078	LC		LD	1 245	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	617 342	LO		LP	3 208		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	87	8V		8W			
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	10 838	IU		IV			
	TOTAL IV				LQ	10 925	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	825 563	ØH		ØJ	3 208			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	197 295	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	50 697	MF		
		Inst. gales. agencés et am des constructions		IS		MG		MH	425 604	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	22 738	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	31 190	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	90 323	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	620 551	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IO		ØX		ØY	87	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	10 838	2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	10 838	NK	87	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	10 838	ØL	817 933	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2022*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le **31**/**12**/**20**/**22**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise **SELARL 1600 NOTAIRES**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .

-
=

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise SELARL 1600 NOTAIRES										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	14 357	PF		PG		PH	14 357	
TOTAL I			RK	14 357	RM		RN		RO	14 357	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	25 887	PS	3 489	PT		PU	29 376	
	Inst générales, agencements et aménagement des constructions		PV	179 973	PW	21 383	PX		PY	201 355	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers		QD	13 350	QE	2 736	QF		QG	16 086	
	Matériel de transport		QH	10 310	QI	6 238	QJ		QK	16 548	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	80 947	QM	4 823	QN		QO	85 770	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II			QU	310 466	QV	38 669	QW		QX	349 135
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	324 822	ØP	38 669	ØQ		ØR	363 491	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV		
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY		RZ	SB	SC		SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3	S4		
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T2		
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9		
Autres immob corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL				NM				NO		
Total général (I - II - III)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV		
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW				NY				NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SELARL 1600 NOTAIRES</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			02	03	04	05
			9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	06	07	08	09	
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W	
	TOTAL III	7B	7A	7Z	7A	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 970	7B	769	7Z	3 739
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	769	UF		
		UG		UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL 1600 NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY		449	449		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		1 930	1 930		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 699	1 699	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC		665 654	665 654		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		49 111	49 111		
Charges constatées d'avance	VS		85 292	85 292			
TOTAUX		VT		804 135	804 135	VV	
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF		665 654			
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d' 1 an à l'origine	VH		528 483	122 342	406 141	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		48 000	48 000		
Personnel et comptes rattachés		8C		97 245	97 245		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		102 908	102 908		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		46 808	46 808		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		100 042	100 042		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		11 783	11 783		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		1 567	1 567		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		17 439 638	17 439 638		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY		18 376 474	17 970 332	406 141	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		121 583	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise SELARL 1600 NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le 31/12/2022				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	1 212 161			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET ENTREPRISES DÉTACHÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
					TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					
			2A					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	À l'attention sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation mixte art. 41 quinquies	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	
	Décl. exc. (art. 39 decies A)	YA	Décl. exc. (art. 39 decies B)	YB	Décl. exc. (art. 39 decies C)	YC	Décl. exc. (art. 39 decies D)	YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 585 215			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 585 215			
				XO	0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
DEPENSES MECENAT 2022	2 200
Totalisation	2 200

2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	1 320
Totalisation	1 320

Désignation de l'entreprise <u>SELARL 1600 NOTAIRES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	65 880
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposée au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise : SELARL 1600 NOTAIRES										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 007 697		Dividendes		ZD	597			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE	1 007 100				
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	OF	1 007 697			Report à nouveau	ZG				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 007 697		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	109 673		XQ	115 073		106 112			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	19 475		19 179			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	375 698		359 987			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	510 246		485 277			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	13 161		12 695			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	25 803		27 997			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	38 964		40 692			
T.V.A	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	851 734		829 033			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	128 927		117 568			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				OB	810 131					
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP								ZR	
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G. Si oui cocher 1. Sinon 0)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 10%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 10%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe (indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale)	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SELARL 1600 NOTAIRES						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail	10 838				10 838
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	10 838					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Venilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 258 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059 A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
DEPOT DE C.A.R.A. 31.12.2016	10 838				10 838	10 838						
Totalisation	10 838				10 838	10 838						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SELARL 1600 NOTAIRES**

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SELARL 1600 NOTAIRES				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SELARL 1600 NOTAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		3 907 467
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		1 169
	TOTAL 1	OX	3 908 636
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		16 667
Variation positive des stocks	OD		107 055
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	123 722
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		30 923
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		369 650
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		10 339
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	410 912
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 621 446
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 621 446
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE.			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 908 636
Effectifs au sens de la CVAE	EY		20
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 740 283** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 076 931** euros et un total **charges** de **2 864 770** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 212 161** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- **immobilisations décomposables** : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition des celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- **immobilisations non décomposables** : bénéficiant de la mesure de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	197 295					197 295
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	197 295					197 295
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	50 697					50 697
instal. agencet aménagement	425 604					425 604
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	20 774		1 963			22 738
Matériel de transport	31 190					31 190
Matériel de bureau, mobilier	89 078		1 245			90 323
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	617 342		3 208			620 551
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	87					87
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	10 838				10 838	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 925				10 838	87
TOTAL	825 563		3 208		10 838	817 933

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	14 357			14 357
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 357			14 357
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	25 887	3 489		29 376
	instal. agencement aménagement	179 973	21 383		201 355
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	13 350	2 736		16 086
	Matériel de transport	10 310	6 238		16 548
	Matériel de bureau, mobilier	80 947	4 823		85 770
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 466	38 669		349 135	
TOTAL		324 822	38 669		363 491

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 970	769		3 739
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 970	769		3 739
TOTAL GENERAL		2 970	769		3 739
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			769		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C G I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	449	449	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 930	1 930	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 699	1 699	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	665 654	665 654	
	Débiteurs divers	49 111	49 111	
Charges constatées d'avances	85 292	85 292		
TOTAL DES CREANCES		804 135	804 135	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		665 654		

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	528 483	122 342	406 141	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 000	48 000		
	Personnel et comptes rattachés	97 245	97 245		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	102 908	102 908		
	Impôts sur les bénéfices	46 808	46 808		
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 042	100 042		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 783	11 783		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 567	1 567		
	Autres dettes	17 439 638	17 439 638		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		18 376 474	17 970 332	406 141	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		121 583			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services	107 055		107 055	
Autres				
TOTAL III	107 055		107 055	
Production stockée (Total II + Total III)			107 055	

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	900,00	152.4490	137 204,12
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	900,00	152,4490	137 204,12

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	143	177	(34)	-19,27
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 747	12 853	9 894	76,98
Dettes fiscales et sociales	172 660	186 235	(13 575)	-7,29
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	195 550	199 265	(3 715)	-1,86

--

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	7 000	7 000	
TOTAL	7 000	7 000	

--

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	85 292	87 784	(2 492)	-2,84
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	85 292	87 784	(2 492)	-2,84

--

1600 NOTAIRES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 137 204,12 euros

Titulaire d'un Office Notarial

Siège social : 2 place de la Manufacture

74150 RUMILLY

323 418 160 RCS ANNECY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUN 2023

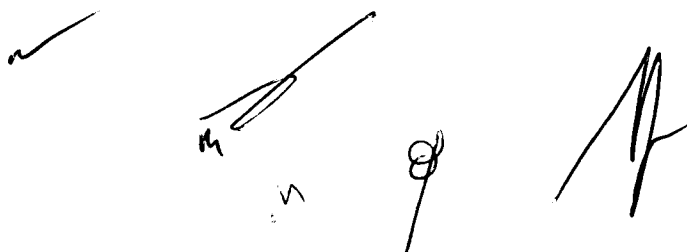
L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE TRENTE JUIN,

A 12 heures et 00 minutes,

Les associés de la société « 1600 NOTAIRES », SELARL titulaire d'un Office Notarial, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social à RUMILLY (74) 2 place de la Manufacture, sur la convocation qui a été faite par Monsieur Alexis **BONAVENTURE**, l'un des co-gérant associés.

Sont présents ou représentés :

- Me BONAVENTURE Alexis Propriétaire de huit parts	8
- Me KOCH-CHEVALIER Matthieu Propriétaire de huit parts	8
- Me MERMET GUYENNET Christine Propriétaire de une part	1
- Me ROGAY CAMPANA Marielle Propriétaire de une part	1
- Me NASTORG Marion Propriétaire de une part	1
- Me PEIFFER Alexandra Propriétaire de une part	1
- La SPFPL BONAVENTURE Propriétaire de quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix parts	4490
- La SPFPL KOCH-CHEVALIER Propriétaire de deux mille six cent quatre-vingt-dix parts	2690
- La SPFPL MERMET GUYENNET Propriétaire de quatre cent cinquante parts	450
- La SPFPL ROGAY Propriétaire de quatre cent cinquante parts	450
- La SPFPL NASTORG Propriétaire de quatre cent cinquante parts	450
- La SPFPL PEIFFER Propriétaire de quatre cent cinquante parts	450
Total des parts présentes : NEUF MILLE	9000



Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble 9000 parts sociales composant le capital social. En conséquence, l'assemblée générale, représentant la totalité des parts sociales, est habilitée à prendre les décisions extraordinaires, conformément aux statuts.

D'un commun accord entre les associés, l'assemblée est présidée par Monsieur Alexis **BONAVENTURE**, l'un des co-gérants associés.

Les associés se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat comptable,
- pouvoirs pour formalités.

Le président déclare que tous les documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social, dans les formes, conditions et délais prévus par les textes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels clos au 31 décembre 2022, annexés au présent procès-verbal, approuve les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et plus spécialement les résultats nets comptables bénéficiaires pour la somme de 1.212.161,00 euros.

Il est constaté qu'aucune somptuaire visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts n'a été faite.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat comptable comme suit :

- Réserves facultatives	41,00 euros
- Distribution des dividendes : (soit 134,68 euros la part)	
A Me BONAVENTURE Alexis (Cette distribution est soumise à la flat tax)	1 077,44 euros
A Me KOCH-CHEVALIER Matthieu (Cette distribution est soumise à la flat tax)	1 077,44 euros
A Me MERMET GUYENNET Christine (Cette distribution est soumise à la flat tax)	134,68 euros
A Me ROGAY CAMPANA Marielle (Cette distribution est soumise à la flat tax)	134,68 euros
A Me NASTORG Marion (Cette distribution est soumise à la flat tax)	134,68 euros
A Me PEIFFER Alexandra (Cette distribution est soumise à la flat tax)	134,68 euros
A la SPFPL BONAVENTURE	604 713,20 euros
A la SPFPL KOCH-CHEVALIER	362 289,20 euros



A la SPFPL MERMET GUYENNET	60 606,00 euros
A la SPFPL ROGAY	60 606,00 euros
A la SPFPL NASTORG	60 606,00 euros
A la SPFPL PEIFFER	60 606,00 euros

Il est précisé que :

- Pour les associés personnes physiques, les dividendes versés depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis à une imposition au taux forfaitaire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu.
- Par dérogation au taux forfaitaire, les associés personnes physiques peuvent opter pour une imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.
- Sauf en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, les dividendes versés depuis le 1^{er} janvier 2018 ne bénéficient plus de l'abattement fiscal de 40%.
- En tout état de cause, les dividendes versés aux associés personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,8%, opéré à la source par la Société au plus tard dans les quinze jours du mois suivant le paiement des dividendes.
- En cas d'option pour le barème, ce prélèvement de 12,8% donnera lieu à restitution s'il excède le montant de l'impôt effectivement dû.
- Il est précisé que les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement obligatoire à la source de 12,8% susvisé. La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.
- Les dividendes versés aux associés personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 donnent lieu également au paiement à la source des prélèvements sociaux au taux de 17,20%. Ces prélèvements à la source seront versés directement par la Société au Trésor Public, dans les quinze premiers jours du mois suivant le paiement des dividendes.

Dividendes distribués antérieurement :

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants

Exercice	Dividendes	Montant éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2021	1 007 100 €	1 007 100 €
31/12/2020	65 700 €	65 700 €
31/12/2019	N/A	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials, including a checkmark, a large signature, and several smaller initials.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original de ce procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Après échange de vue, ces trois résolutions sont adoptées à l'**UNANIMITE**.

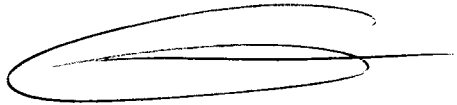
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures et 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés gérants.

Maitre Alexis BONAVENTURE



Maitre Christine MERMET GUYENNET

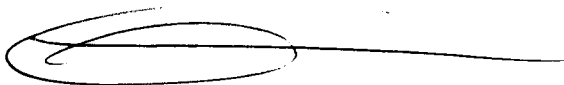


Maitre Marion NASTORG

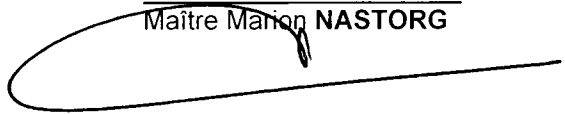


Pour la SPFPL BONAVENTURE
Maitre Alexis BONAVENTURE

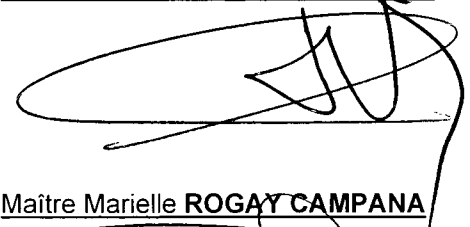
Pour la SPFPL MERMET GUYENNET
Maitre Christine MERMET GUYENNET



Pour la SPFPL NASTORG
Maitre Marion NASTORG



Maitre Matthieu KOCH-CHEVALIER



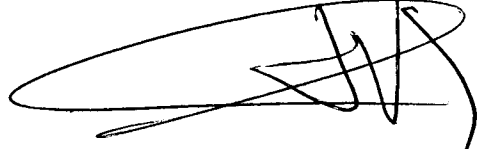
Maitre Marielle ROGAY CAMPANA



Maitre Alexandra PEIFFER



Pour la SPFPL KOCH-CHEVALIER
Maitre Matthieu KOCH-CHEVALIER



Pour la SPFPL ROGAY CAMPANA
Maitre Marielle ROGAY CAMPANA



Pour la SPFPL PEIFFER
Maitre Alexandra PEIFFER

